



**Doc. 13671**

26 janvier 2015

## Observation des élections législatives en République de Moldova (30 novembre 2014)

### Rapport d'observation d'élection

Commission ad hoc du Bureau

Rapporteur: M. Jean-Claude MIGNON, France, Groupe du Parti populaire européen

Sommaire	Page
1. Introduction .....	1
2. Contexte politique et cadre juridique .....	2
3. Administration des élections, inscription des candidats et des électeurs .....	3
4. Campagne électorale, financement de la campagne et couverture médiatique .....	5
5. Jour du scrutin .....	7
6. Conclusions et recommandations .....	7
Annexe 1 – Composition de la commission ad hoc .....	9
Annexe 2 – Déclaration de la délégation préélectorale .....	10
Annexe 3 – Programme de la mission d'observation des élections (24 novembre-1er décembre 2014) ...	12
Annexe 4 – Communiqué de presse de la mission internationale d'observation des élections (MIOE) .....	14

### 1. Introduction

1. Le Bureau de l'Assemblée parlementaire a décidé, lors de sa réunion du 23 juin 2014, de constituer une commission ad hoc de 30 membres et les deux corapporteurs de la commission de suivi, chargée d'observer les élections législatives du 30 novembre 2014, sous réserve de recevoir l'invitation des autorités de la République de Moldova. Le Bureau a également autorisé une mission préélectorale composée de cinq membres – un de chaque groupe politique également membre de la commission ad hoc et des deux corapporteurs de la commission de suivi. Le 28 juillet 2014, le Président de la Commission électorale centrale (CEC) de la République de Moldova a envoyé à l'Assemblée parlementaire une lettre d'invitation pour observer les élections législatives du 30 novembre. Le 2 septembre 2014, le Bureau a approuvé la composition de la commission ad hoc (annexe 1) et en a désigné M. Jean-Claude Mignon (France, PPE/DC) comme Président.

2. Le 4 octobre 2004, un accord de coopération a été signé entre l'Assemblée parlementaire et la Commission européenne pour la démocratie par le droit («Commission de Venise»). Conformément à l'article 15 de cet accord, selon lequel «[l]orsque le Bureau de l'Assemblée décide d'observer une élection dans un pays dont la législation électorale a été auparavant examinée par la Commission de Venise, l'un des rapporteurs de la Commission de Venise sur cette question peut être invité à se joindre à la mission d'observation des élections de l'Assemblée en qualité de conseiller juridique». Le Bureau a invité un membre de la Commission de Venise à se joindre à la commission ad hoc en qualité de conseiller.



3. La commission ad hoc est intervenue dans le cadre de la mission internationale d'observation des élections (MIOE), qui comprenait aussi des délégations de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), du Parlement européen, ainsi que de la mission d'observation des élections du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (OSCE/BIDDH).

4. Dans le but d'évaluer l'organisation de la campagne électorale et le climat politique qui prévalait à l'approche de l'élection, le Bureau avait autorisé une mission préélectorale en République de Moldova du 4 au 7 novembre 2014. La délégation multipartite était composée de Jean-Claude Mignon (France, PPE/DC), chef de délégation, Stefan Schennach (Autriche, SOC), Reha Denemeç (Turquie, CE), Ionut-Marian Stroe (Roumanie, ADLE), Nazmi Gür (Turquie, GUE), ainsi que des corapporteurs de la commission de suivi de la République de Moldova (*ex officio*) – Lise Christoffersen (Norvège, SOC) et Piotr Wach (Pologne, PPE/DC). La déclaration publiée par la délégation préélectorale à l'issue de sa mission figure à l'annexe 2.

5. La commission ad hoc s'est réunie à Chisinau du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2014, où elle a rencontré les leaders et les représentants des partis en lice pour ce scrutin, le président de la CEC, le chef de la Mission d'observation des élections de l'OSCE/BIDDH et ses collaborateurs, les Chefs du Bureau du Conseil de l'Europe en République de Moldova, de la mission de l'OSCE en République de Moldova, de la délégation de l'Union européenne, ainsi que des représentants de la société civile et des médias. Le programme des rencontres de la commission ad hoc figure à l'annexe 3.

6. Le jour du scrutin, la commission ad hoc s'est divisée en 16 équipes qui ont observé l'élection dans les villes et les régions de Chisinau, Comrat, Balti, Gagaouzie, Orhei et Bender.

7. La MIOE a conclu que les citoyens de la République de Moldova ont pu faire leur choix librement et avec beaucoup de dignité. Les élections législatives du 30 novembre 2014 ont été marquées par un large choix d'alternatives politiques, et ont globalement été bien administrées, même si l'on peut s'interroger sur le calendrier et les circonstances de la désinscription d'un des partis trois jours avant le jour du scrutin. Le parlement nouvellement élu devrait immédiatement procéder à la mise en œuvre des réformes tant attendues afin de régler les problèmes socio-économiques du pays, de lutter contre la corruption, et d'adopter les lois sur les campagnes électorales et le financement des partis politiques, notamment pour garantir la transparence des sources de financement. L'application de ces lois doit être juste et équitable. La justice ne doit en aucun cas être sélective. Le communiqué de presse publié par la MIOE à l'issue des élections figure à l'annexe 4.

8. La commission ad hoc tient à remercier la mission d'observation des élections de l'OSCE/BIDDH et le Bureau du Conseil de l'Europe à Chisinau de leur coopération et de leur soutien.

## **2. Contexte politique et cadre juridique**

9. Les élections législatives du 30 novembre 2014 ont été la neuvième élection depuis l'accession de la République de Moldova au Conseil de l'Europe en 1995. A partir de 1994, l'Assemblée parlementaire a observé toutes les élections législatives et présidentielles en République de Moldova.

10. En République de Moldova, le paysage politique a fortement évolué pendant la période qui a précédé la campagne électorale. Au début de 2013, la coalition gouvernementale – l'Alliance pour l'intégration européenne – composée du Parti libéral démocratique (PLDM), du Parti démocratique (PDM) et du Parti libéral (PL), s'est dissoute en raison d'un conflit interne concernant des problèmes de corruption. Le 5 mars 2013, le Parti communiste de la République de Moldova (PCRM) a initié un vote de confiance contre le gouvernement du Premier ministre Vlad Filat, leader du PLDM. Des autres partis de l'Alliance pour l'intégration européenne ont soutenu cette initiative et le gouvernement a été contraint de démissionner. Sept membres (sur 12) du Parti libéral ont quitté le groupe en 2013, mais sont demeurés dans la coalition sous le nom de "Parti libéral réformiste", tandis que le parti libéral historique de M. Mihai Ghimpu a rejoint l'opposition.

11. A la suite d'une décision de la Cour constitutionnelle, précisant que le mandat du Premier ministre M. Filat ne pouvait pas être renouvelé, M. Iurie Leanca, représentant du même parti, le PLDM, a été nommé Premier ministre par intérim, le 25 avril 2013. Cette nomination a donné lieu à la formation d'une coalition pro-Union européenne de trois partis, composée du PLDM, du Parti libéral réformiste (PLR) et du PDM. La coalition renouvelée a été élue à une courte majorité (53 voix sur 101) et s'est trouvée affaiblie après la défection de certains députés, mais elle est restée soudée et a permis au parlement actuel d'aller au terme de son mandat.

12. Les élections législatives en République de Moldova sont régies par la Constitution, le Code électoral, la loi sur les partis politiques, et le règlement et les décisions de la CEC. Le système électoral a été un sujet de discussion. Une loi adoptée le 17 avril 2013 a fait passer le système électoral d'un système proportionnel à un système mixte. En réponse à la réaction de différentes parties prenantes, la loi a été abrogée le 3 mai 2013 et le précédent système proportionnel a été rétabli. Par la suite, début 2014, le BIDDH et la Commission de Venise ont adopté un avis conjoint sur un projet additionnel visant à remplacer le système électoral actuel de type proportionnel par un système mixte<sup>1</sup>. Ces modifications n'ont jamais été présentées au Parlement.

13. La Commission de Venise, dans son avis adopté le 22 mars 2014, a indiqué que «[l]e code électoral actuellement en vigueur est une bonne base d'organisation d'élections démocratiques dans le pays, même s'il serait possible de l'améliorer, en particulier en ce qui concerne la formule d'attribution des sièges et les seuils fixés à l'occasion de la dernière réforme. Quoi qu'il en soit, la tenue d'élections authentiquement démocratiques dépend essentiellement de la volonté politique que doivent montrer toutes les parties prenantes d'observer la lettre et l'esprit de la loi, et d'appliquer effectivement et pleinement cette dernière»<sup>2</sup>.

14. Les 101 membres du parlement monocaméral sont élus pour quatre ans, selon un mode de scrutin fondé sur la représentation proportionnelle, dans une seule circonscription au niveau national. Pour qu'une élection soit valide, la législation exige la participation d'au moins un tiers des électeurs inscrits. Si ce n'est pas le cas, de nouvelles élections sont organisées dans les deux semaines sans taux minimum de participation. A l'issue des dernières élections législatives du 28 novembre 2010, le PCRM avait obtenu 39,32 % des voix avec 42 sièges; le PLDM 29,42 % avec 32 sièges, le PDM 12,72 % avec 15 sièges et le PL 9,96 % avec 12 sièges.

15. En mai 2013, les seuils minimum de représentation au parlement ont été relevés: à 6 % (contre 4 %) pour les partis politiques, à 9 % (contre 7 %) pour les blocs électoraux composés de deux partis, et à 11 % (contre 9 %) pour les blocs électoraux composés de trois partis ou plus. Pour les candidats indépendants, le seuil est resté à 2 %. Dans le passé, ces seuils avaient déjà été modifiés plusieurs fois. L'OSCE/BIDDH et la Commission de Venise ont, à maintes reprises, recommandé l'abaissement de ces seuils<sup>3</sup>.

16. L'Assemblée parlementaire dans sa [Résolution 1955 \(2013\)](#) sur le respect des obligations et engagements de la République de Moldova a souligné que «[l]es processus électoraux n'ont cessé d'être une pomme de discorde entre la majorité et l'opposition. L'achèvement des réformes électorales devrait donc être une question prioritaire pour les autorités. L'Assemblée insiste sur la nécessité pour les autorités moldaves de respecter les normes internationales en matière électorale, notamment le "Code de bonne conduite en matière électorale" de la Commission de Venise»<sup>4</sup>.

17. Plusieurs projets supplémentaires de modification du cadre électoral se trouvaient devant le parlement sortant, notamment des projets d'introduction d'un quota par sexe pour les listes de parti, l'allongement de la période de vote à l'étranger et la révision de la réglementation relative au financement des partis et des campagnes électorales<sup>5</sup>. La commission ad hoc de l'Assemblée parlementaire regrette que le parlement sortant n'ait pas adopté avant les élections du 30 novembre 2014 les modifications législatives concernant, notamment le financement des partis et des campagnes électorales, et le projet de loi sur l'instauration de quotas temporaires pour promouvoir la participation des représentants du sexe sous-représenté dans la vie publique, y compris sur les listes électorales.

### 3. Administration des élections, inscription des candidats et des électeurs

18. Les élections législatives en République de Moldova sont administrées par une administration électorale à trois niveaux, comprenant la Commission électorale centrale (CEC), les commissions électorales de district (CED) et les bureaux électoraux de vote (BEV). La CEC est un organe permanent de neuf membres exerçant un mandat de cinq ans.

---

1. Voir l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi portant modification de la législation électorale, 24 mars 2014, CDL-AD(2014)003.

2. Avis de Commission de Venise, CDL-AD(2014)003.

3. *Ibid.*

4. Voir également le [Doc. 13303](#), rapport de la commission de suivi (corapporteurs: M<sup>me</sup> Christoffersen et M. Wach).

5. Voir l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH relatif aux projets de lois de la République de Moldova sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales, 11 mars 2013, CDL-AD(2013)002.

19. La CEC a informé les membres de la commission ad hoc que pour les élections du 30 novembre 2014 ont été établis 35 CED et 2 073 BEV. Comme dans le cas des élections précédentes, il n'y a pas eu de scrutin en Transnistrie qui, depuis 1992, échappe de fait au contrôle du Gouvernement moldave. Les électeurs moldaves de la région de Transnistrie pouvaient voter dans l'un des 26 bureaux de vote désignés à cet effet.

20. En avril 2014, le Code électoral a été modifié et un Registre central des électeurs a été introduit. Le jour du scrutin, les bureaux de vote devaient identifier et enregistrer les électeurs en ligne, pour lutter contre d'éventuels doubles votes. Selon les observations des membres de la commission ad hoc, environ une heure après l'ouverture des bureaux de votes visités, le système électronique d'identification et d'enregistrement des électeurs est tombé en panne. Ce problème technique n'a pas eu d'impact sur le bon déroulement du scrutin, mais a provoqué de longues queues dans un grand nombre de bureaux de vote.

21. Les listes électorales ont été établies sur la base du Registre central des électeurs. D'après les données de la CEC, 3 226 446 électeurs au total étaient inscrits sur les listes électorales, comparés à 2 734 000 lors des élections de 2010. Selon la CEC, cette augmentation a été due à l'introduction dans les listes électorales des électeurs moldaves résidants dans la région de Transnistrie. Pour la première fois, les électeurs avec des passeports de l'ex-URSS ne pourraient pas les utiliser comme cartes d'identité le jour du scrutin. Le 18 novembre, la CEC a pris la décision d'autoriser l'utilisation des cartes d'identité et des passeports expirés, à l'exception des passeports de l'ex-URSS. A cet égard, certains interlocuteurs de la commission ad hoc ont exprimé leur inquiétude concernant les approches non uniformes relatives à l'utilisation des documents d'identité. Néanmoins, la commission ad hoc tient à souligner que la CEC avait déployé des efforts considérables pour que les personnes concernées puissent obtenir de nouvelles cartes d'identité avant la date des élections.

22. Comme lors des élections précédentes, l'un des défis majeurs pour la CEC a été le très grand nombre de citoyens moldaves se trouvant dans des pays étrangers. Selon différentes sources d'information, leur nombre serait entre 700 000 et 900 000 personnes sur un total d'environ 3,2 millions d'électeurs inscrits sur les listes électorales. La décision concernant le nombre des BEV dans les pays étrangers a été prise par le Gouvernement moldave le 20 octobre sur la base des propositions du ministère des Affaires étrangères, en tenant compte des questions de sécurité et de logistique permettant d'assurer le processus électoral et le scrutin. Le gouvernement a décidé d'ouvrir 95 bureaux de vote dans les pays étrangers, dont le plus grand nombre en Italie (25).

23. Un certain nombre d'interlocuteurs ont attiré l'attention de la commission ad hoc sur le fait que la répartition géographique de ces bureaux de vote dans divers pays étrangers serait motivée par des considérations plutôt politiques que logistiques et ne correspondrait pas au nombre de citoyens moldaves résidant dans ces pays. Une préférence aurait ainsi été donnée aux pays de l'Europe de l'Ouest, alors que le plus grand nombre de citoyens moldaves se trouverait en Russie où seulement cinq bureaux de vote ont été ouverts. Le Parti des socialistes de la République de Moldova (PSRM) a contesté cette décision de la CEC trois fois, mais ses requêtes ont été rejetées par la cour. La délégation préélectorale de l'Assemblée, dans sa déclaration du 7 novembre 2014, avait exprimé son inquiétude concernant le déséquilibre dans la répartition des 95 bureaux de vote à l'étranger.

24. A la demande des leaders du PSRM, qui menait une campagne électorale en faveur de l'adhésion de la République de Moldova à l'Union douanière eurasiennne, le Service fédéral des migrations de la Russie avait changé, début novembre, les règles en vigueur afin de permettre aux citoyens moldaves, se trouvant illégalement sur le territoire de la Russie, de pouvoir sortir du territoire entre le 5 et le 30 novembre pour participer aux élections en Moldova et retourner en Russie sans entrave.

25. La CEC a enregistré 26 listes, dont 21 partis politiques, un bloc de partis politiques et 4 candidats indépendants. Le nombre total de candidats enregistrés a été de 1 885, dont environ 31 % ont été des femmes. Les candidats individuels devaient réunir au moins 2 000 signatures de soutien d'électeurs ayant le droit de vote. Les partis politiques sont autorisés à modifier leur liste de candidats jusqu'à une semaine avant le jour du scrutin. Ces changements tardifs des listes des candidats peuvent avoir des conséquences préjudiciables sur la possibilité qui est donnée aux électeurs de se familiariser avec les noms figurant sur les listes de candidature des partis.

26. Le 26 novembre, la CEC, lors d'une session extraordinaire, a adopté une décision avec sept voix contre deux, demandant à la Cour d'appel d'annuler l'enregistrement du Parti Patria (PP). La demande était fondée sur une enquête de la police, selon laquelle le PP aurait violé la législation sur le financement des campagnes électorales en recevant de l'argent de l'étranger.<sup>6</sup> Le PP a fait appel à la Cour Suprême de la République de Moldova qui, le 29 novembre, a confirmé la décision de la Cour d'appel.

27. A cet égard, la MIOE a déclaré après les élections que «[l]es élections législatives du 30 novembre 2014 ont été marquées par un large choix d'alternatives politiques, et ont globalement été bien administrées, même si l'on peut s'interroger sur le calendrier et les circonstances de la désinscription d'un des candidats peu avant le jour du scrutin»<sup>7</sup>.

#### 4. Campagne électorale, financement de la campagne et couverture médiatique

28. Lors de sa visite en République de Moldova du 4 au 7 novembre, la délégation préélectorale de l'Assemblée a rencontré le Président de la République de Moldova, le Premier ministre, le Président du Parlement, les dirigeants des principaux partis politiques participant aux élections, le président de la Commission électorale centrale, le président du Conseil de coordination de l'audiovisuel et des représentants de la communauté internationale, des ONG et des médias.

29. La délégation a constaté que la campagne électorale a été visible et calme, et que les partis politiques et les candidats pouvaient mener leur campagne librement. Les grands enjeux politiques ont été axés sur les questions de l'intégration européenne ou des relations plus étroites avec l'Union douanière eurasienne et avec la Fédération de Russie, sur la lutte contre la corruption, sur le chômage, les retraites, le système de santé publique et le système éducatif. La délégation a également été informée d'un nombre limité de cas où des représentants religieux participaient à la campagne électorale pour soutenir certains partis politiques. A cet égard, la délégation, dans sa déclaration préélectorale, a rappelé le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans une démocratie.

30. Le paysage politique de la République de Moldova a été en permanente évolution. Certains députés communistes ont quitté le PCRM. M. Igor Dodon a fondé le PSRM, qui a mené une campagne ouverte en faveur de l'Union douanière eurasienne, en faveur du rapprochement de la Russie et contre la politique de l'intégration européenne. Le PSRM a appelé à un référendum pour que la République de Moldova rejoigne l'Union douanière eurasienne. Une nouvelle figure a également fait son apparition sur la scène politique: l'homme d'affaires Renato Usatyî qui s'est joint au Parti Patria qui a mené une campagne en faveur de l'Union douanière eurasienne et a violemment critiqué le gouvernement de la coalition pro-européenne.

31. Certains membres influents du PCRM ont quitté le parti et ont décidé de créer un mouvement nommé «Antifa» qui aurait pour objectif de lutter contre les manifestations fascistes et qui est en faveur de l'adhésion de la République de Moldova à l'Union douanière eurasienne. Lors de la campagne électorale, le PCRM a opté pour une approche préconisant une «troisième voie» pour permettre de maintenir un partenariat stratégique avec l'Union européenne comme avec la Russie.

32. Selon les représentants du PLDM, la campagne électorale a été calme et pacifique, bien que le conflit militaire dans un pays voisin, l'Ukraine, a été présent dans l'esprit des citoyens moldaves. Après les élections, le PLDM a l'intention de mettre en œuvre l'accord d'association avec l'Union européenne. Les responsables du parti ont évoqué l'influence de la Russie sur la campagne électorale, notamment des médias en langue russe, ainsi que le fait que certains partis politiques, en particulier le PSRM et le PP, créé en 2014, seraient soutenus par la Russie et dont le financement viendrait de la Russie.

33. Le leader du PDM a indiqué que les résultats des élections du 30 novembre allaient clarifier l'orientation stratégique de la politique extérieure de la République de Moldova – va-t-elle maintenir la ligne de la consolidation de l'intégration européenne ou non? Selon le PDM, les préoccupations majeures des électeurs moldaves seraient le chômage, le niveau des salaires, le système de la sécurité sociale, le système d'éducation, ainsi que les conséquences de l'embargo de la Russie et les questions de sécurité. Ces deux dernières questions auraient leur influence sur l'opinion publique concernant les idées de l'intégration européenne. Après les élections, le PDM a indiqué qu'il ne pouvait pas entrer en coalition gouvernementale avec les forces politiques qui étaient contre la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union européenne et étaient en faveur de l'Union douanière eurasienne.

---

6. Selon l'avis conjoint de la Commission de Venise sur le sujet, les sanctions devraient être proportionnées, et la possibilité d'annuler l'enregistrement d'un candidat parce qu'il a accepté ou utilisé des fonds en violation des dispositions légales, devrait soit être supprimé, soit prévoir une sanction moins sévère, CDL-AD(2013)002, paragraphe 80.

7. Le communiqué de presse publié par la MIOE à l'issue des élections figure à l'annexe 4.

34. Les représentants du PL ont souligné l'attachement de leur parti aux valeurs européennes. Le PL a critiqué la couverture par les médias de la campagne électorale car beaucoup de médias appartiennent aux oligarques qui figurent sur les listes de certains partis politiques. Un autre problème concernant les médias – les prix très élevés des publicités électorales sur les chaînes de la télévision qui n'étaient pas accessibles à tous les partis politiques.

35. Le leader du PSRM a critiqué la coalition gouvernementale pro-européenne et s'est prononcé en faveur de relations étroites et stratégiques avec la Fédération de Russie. L'un des problèmes majeurs concernait le nombre insuffisant de bureaux de vote ouverts dans différents pays, notamment en Russie où il n'y avait que cinq bureaux de vote pour des centaines de milliers d'électeurs moldaves. Le PSRM a évoqué le risque d'éventuelles fraudes électorales dans les bureaux de vote situés dans les pays étrangers car il n'y avait pas suffisamment d'observateurs. Le parti avait l'intention d'envoyer des observateurs dans tous les 95 bureaux de vote dans les pays étrangers.

36. Le leader du PCRM a exprimé son inquiétude concernant le manque de transparence des sources de financement des partis politiques et des médias, en soulignant que son parti s'est prononcé pour l'adoption des projets de lois dans ce domaine avant les élections. Selon le PCRM, les chaînes de télévision sont contrôlées par des oligarques proches des partis de la coalition pro-européenne. Il a également critiqué le manque de transparence concernant les propriétaires des médias. Selon le leader du PCRM, certains soi-disant partis de gauche, notamment le PSRM de M. Dodon et le Parti Patria de M. Usatiy, concentraient leurs attaques essentiellement contre le parti communiste et ces partis étaient financés de l'extérieur ce qui représentait un danger pour la sécurité de la République de Moldova.

37. Pour ce qui concerne le financement de la campagne électorale et des partis politiques, malgré les recommandations de la Commission de Venise et du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), le cadre juridique reste inadapté, car le parlement sortant n'a pas changé la législation avant les élections<sup>8</sup>. Le mandat de la CEC et ses capacités de vérifier les rapports des comptes des campagnes des partis politiques sont limités. Le 7 octobre, la CEC a établi le plafonnement des dépenses des partis politiques pour la campagne électorale à 55 millions de lei (environ 3 millions d'euros) et 2 millions de lei pour les candidats individuels. Ce plafonnement a été deux fois plus élevé en comparaison avec les élections législatives de 2010, sans que les mécanismes légaux de contrôle et des sanctions soient renforcés.

38. Plusieurs interlocuteurs, parmi lesquels des représentants des autorités du pays, ont informé la délégation préélectorale de l'Assemblée lors de sa visite à Chisinau d'un manque de transparence dans les sources de financement des partis politiques. Une large part de l'opinion publique est persuadée que la corruption est courante en République de Moldova. La délégation a aussi été informée de l'utilisation présumée «d'argent sale» provenant de l'étranger pendant la campagne électorale.

39. La délégation de l'Assemblée a exprimé sa vive préoccupation face aux importantes dépenses réalisées pour la campagne et le rôle joué par des oligarques dans la vie politique du pays, et notamment dans le processus électoral. Cet aspect est particulièrement inquiétant dans un pays confronté à de graves problèmes économiques et sociaux et à un niveau élevé de pauvreté. La délégation a également désapprouvé l'intervention d'hommes d'affaires locaux dans le financement indirect de la campagne électorale. La commission ad hoc a tenu également à souligner que l'application de la législation sur le financement des campagnes et des partis politiques doit être juste et équitable et que la justice ne doit en aucun cas être sélective.

40. Pour ce qui concerne la couverture médiatique de la campagne électorale, différents interlocuteurs ont indiqué des améliorations dans la couverture médiatique par les radiodiffuseurs publics et la présence d'un large éventail d'opinions exprimées dans les différents médias. Selon le rapport de monitoring des médias du BIDDH, la télévision Moldova 1, Radio Moldova, ainsi que Pro TV Chisinau ont assuré une couverture généralement équilibrée. Toutefois, de graves inquiétudes subsistent: l'opacité des sources de financement de certains médias, dont les sièges seraient enregistrés dans des zones offshore, le manque de transparence concernant les propriétaires des médias, le contrôle des médias par divers oligarques et leurs relations étroites avec les partis politiques. La délégation a également constaté que la majorité des médias restent divisés selon des clivages politiques et linguistiques. Elle a aussi regretté l'influence, sur la campagne électorale, des médias installés à l'étranger et l'impact des programmes d'actualité de ces médias sur le choix de l'électorat.

---

8. Voir notamment l'avis conjoint de la Commission de Venise sur le sujet, CDL-AD(2013)002.

## 5. Jour du scrutin

41. Le jour du scrutin a été tranquille et le vote bien organisé. Les opérations de vote et de dépouillement se sont généralement déroulées de manière professionnelle et dans le calme. Les membres des bureaux de vote ont coopéré pleinement avec les observateurs. Les membres de la commission ad hoc ont noté la présence d'un grand nombre de femmes parmi les membres des BEV, ainsi que des observateurs locaux et des représentants de différents partis politiques pratiquement dans tous les bureaux de vote visités.

42. La commission ad hoc a identifié un certain nombre d'insuffisances techniques dans les BEV visités:

- environ une heure après l'ouverture des bureaux de vote, le système électronique d'identification et d'enregistrement des électeurs est tombé en panne dans pratiquement tous les bureaux de vote visités; cette défaillance technique a provoqué de longues files d'attente, mais n'a pas eu un impact négatif sur le déroulement du scrutin;
- dans certains bureaux de vote cette situation a entraîné un certain désordre de fonctionnement, mais les observateurs n'ont pas constaté des tensions ou des tentatives de manipulations;
- des bureaux de vote mal adaptés pour l'organisation du scrutin;
- dans l'ensemble, les bureaux de vote étaient inaccessibles ou difficiles d'accès pour les personnes à mobilité réduite;
- difficultés pour trouver certains bureaux de vote dans des localités rurales car les adresses n'étaient pas affichées clairement;
- dans un bureau de vote visité, aux alentours de Dubasari, des électeurs ont été emmenés par des bus pour voter essentiellement sur les listes supplémentaires;
- des cas de non-respect involontaire des procédures de dépouillement dans certains bureaux de vote ont été relevés;
- des cas de non-respect involontaire des procédures d'établissement des protocoles et qui n'ont pas été affichés après le comptage ont été relevés.

43. Le 4 décembre 2014, la CEC a annoncé les résultats des élections législatives du 30 novembre 2014. Le taux de participation aux élections a été de 55,86 %. Cinq partis ont dépassé le seuil de 6 %, à savoir le PSRM avec 20,51 % a obtenu 25 sièges, le PLDM avec 20,16 % a obtenu 23 sièges, le PCRM avec 17,48 % a obtenu 21 sièges, le PDM avec 15,91 % a obtenu 19 sièges et le PL avec 9,67 % a obtenu 13 sièges.

## 6. Conclusions et recommandations

44. La commission ad hoc de l'Assemblée a conclu que le 30 novembre 2014 les citoyens de la République de Moldova ont pu faire leur choix librement. Les élections législatives ont été marquées par un large choix d'alternatives politiques et ont globalement été bien administrées.

45. La commission ad hoc a noté que le code électoral actuellement en vigueur est une bonne base pour l'organisation d'élections démocratiques dans le pays, même s'il est possible de l'améliorer, en particulier en ce qui concerne la formule d'attribution des sièges et les seuils fixés à l'occasion de la dernière réforme. La commission ad hoc considère que les changements tardifs des listes des candidats jusqu'à une semaine avant le jour du scrutin peuvent avoir des conséquences préjudiciables sur la possibilité qui est donnée aux électeurs de se familiariser avec les noms figurant sur les listes de candidature des partis. La commission ad hoc est persuadée que la tenue d'élections authentiquement démocratiques dépend essentiellement de la volonté politique que doivent montrer toutes les parties prenantes d'observer la lettre et l'esprit de la loi. La commission ad hoc regrette que la loi électorale ait récemment été modifiée pour relever le seuil électoral, contrairement aux recommandations de la Commission de Venise. Une réforme électorale devrait être menée sur la base d'un large consensus entre les principales formations politiques, et ce bien avant les élections.

46. La commission ad hoc a constaté que la campagne électorale s'est globalement déroulée dans le calme. Elle a été dominée par des débats sur l'intégration européenne ou sur des relations plus étroites avec l'Union douanière eurasiennne. La commission ad hoc souligne avec satisfaction que lors de cette campagne électorale, à la différence des précédentes, les interlocuteurs de la délégation de l'Assemblée parlementaire n'ont pas évoqué de cas d'abus de ressources administratives ni de problèmes à propos de l'exactitude des listes électorales.

47. Concernant le financement de la campagne électorale et des partis politiques, la commission ad hoc regrette que le Parlement sortant n'ait pas changé la législation en la matière avant les élections du 30 novembre malgré la [Résolution 1955 \(2013\)](#) de l'Assemblée demandant de mettre en œuvre des réformes efficaces.

48. La délégation de l'Assemblée exprime sa préoccupation face aux importantes dépenses réalisées pour la campagne électorale et le rôle joué par des oligarques dans la vie politique du pays, et notamment dans le processus électoral. Cet aspect est particulièrement inquiétant dans un pays confronté à de graves problèmes économiques et sociaux et à un niveau élevé de pauvreté. Une large part de l'opinion publique est persuadée que la corruption est courante en République de Moldova. La délégation a aussi été informée de l'utilisation d'argent provenant de l'étranger pendant la campagne électorale. La commission ad hoc tient également à souligner que l'application de la législation sur le financement des campagnes et des partis politiques doit être juste et équitable et en aucun cas être sélective.

49. La commission ad hoc a noté des améliorations dans la couverture médiatique de la campagne électorale par les radiodiffuseurs publics, notamment par la télévision Moldova 1 et Radio Moldova, ainsi que la présence d'un large éventail d'opinions exprimées dans les différents médias. Toutefois, de graves inquiétudes subsistent: l'opacité des sources de financement de certains médias, dont les sièges seraient enregistrés dans des zones offshore; le manque de transparence concernant les propriétaires des médias; le contrôle des médias par divers hommes d'affaires et oligarques et leurs relations étroites avec les partis politiques. La délégation a également constaté que la majorité des médias restent divisés selon des clivages politiques et linguistiques. Elle a aussi regretté l'influence, sur la campagne électorale, de médias installés à l'étranger et l'impact des programmes d'actualité de ces médias sur le choix de l'électorat.

50. L'administration électorale était professionnelle et transparente et jouissait, d'une manière générale, de la confiance des principaux acteurs de la scène politique. Néanmoins, certains interlocuteurs se sont interrogés sur le calendrier et les circonstances de la désinscription d'un des candidats trois jours avant le jour du scrutin, ainsi que sur le déséquilibre dans la répartition des 95 bureaux de vote à l'étranger. La délégation de l'Assemblée exprime son inquiétude concernant la répartition géographique des bureaux de vote dans divers pays étrangers qui ne correspondait pas au nombre de citoyens moldaves résidant dans ces pays.

51. La commission ad hoc estime que l'Assemblée parlementaire devrait poursuivre son étroite coopération avec le Parlement de la République de Moldova nouvellement élu, par le biais de sa procédure de suivi, et avec la Commission de Venise, afin de résoudre les problèmes relevés durant les élections législatives du 30 novembre 2014 et consolider davantage l'ensemble du processus électoral. Le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire, par leurs différents programmes de coopération, devraient continuer à assister la République de Moldova à mettre en œuvre ces réformes importantes.

## Annexe 1 – Composition de la commission ad hoc

Sur la base de propositions des groupes politiques de l'Assemblée, la commission ad hoc se composait comme suit:

- Jean-Claude MIGNON (France, PPE/DC), Président de la commission ad hoc
- **Groupe socialiste (SOC)**
  - Stefan SCHENNACH\*, Autriche
  - Andreas GROSS, Suisse
  - Paolo CORSINI, Italie
  - Luc RECORDON, Suisse
  - Florin IORDACHE, Roumanie
  - Predrag SEKULIĆ, Monténégro
  - Maria GIANNAKAKI, Grèce
- **Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)**
  - David BAKRADZE, Géorgie
  - Hans FRANKEN, Pays-Bas
  - Thierry MARIANI, France
  - Jean-Claude MIGNON\*, France
  - Marcel OBERWEIS, Luxembourg
  - Anne-Mari VIROLAINEN, Finlande
  - Emanuelis ZINGERIS, Lituanie
  - Volodymyr ARIEV, Ukraine
  - Bernd FABRITIUS, Allemagne
- **Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)**
  - Corneliu Mugurel COZMANCIUC, Roumanie
  - Ionut-Marian STROE\*, Roumanie
  - Luis Alberto ORELLANA, Italie
- **Groupe des conservateurs européens (CE)**
  - Reha DENEMEÇ\*, Turquie
  - Ingebjørg GODSKESEN, Norvège
- **Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)**
  - Nazmi GÜR\*, Turquie
- **Corapporteurs de la commission de suivi (ex officio)**
  - Lise CHRISTOFFERSEN\*, Norvège
  - Piotr WACH\*, Pologne
- **Commission de Venise**
  - Manuel GONZALEZ OROPEZA, Mexique
- **Secrétariat**
  - Chemavon CHAHBAZIAN, Chef de Secrétariat, Division de la coopération interparlementaire et de l'observation des élections
  - Danièle GASTL, Assistante
  - Anne GODFREY, Assistante
  - Amaya UBEDA DE TORRES, Administratrice, Commission de Venise
  - Grégoire DEVICTOR, Interprète

\* membres de la délégation préélectorale

## Annexe 2 – Déclaration de la délégation préélectorale

Strasbourg, 07.11.14 – «L'intégration européenne ou des relations plus étroites avec l'Union douanière – tels sont les principaux enjeux de la campagne électorale», a déclaré une délégation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) à l'issue d'une mission préélectorale qui s'est rendue en République de Moldova pour évaluer la campagne et le climat politique en vue des élections législatives du 30 novembre.

La délégation, qui s'est rendue dans le pays du 5 au 6 novembre, a constaté que la préparation des élections se déroule globalement dans le calme et que les partis politiques et les candidats peuvent librement mener campagne. Plusieurs interlocuteurs ont exprimé les inquiétudes des électeurs concernant le chômage, les retraites, la santé publique et le système éducatif. D'autres ont décrit des incidents de détournement de moyens administratifs et d'achat de suffrages. La délégation a également été informée d'un petit nombre de cas où des représentants religieux participaient à la campagne électorale pour soutenir certains partis politiques. A cet égard, la délégation tient à rappeler le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans une démocratie.

Le Code électoral de la République de Moldova fournit une base saine à l'organisation d'élections démocratiques. La délégation rappelle que la clé d'élections véritablement démocratiques réside dans la volonté des partis politiques de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour faire respecter l'esprit et la lettre de la loi et la faire appliquer de manière pleine et efficace. La loi électorale a récemment été modifiée pour relever le seuil électoral, contrairement aux recommandations de la Commission de Venise. La délégation de l'APCE rappelle que les discussions sur la réforme électorale étaient prévisibles. Une réforme électorale devrait être menée sur la base d'un large consensus entre les principales formations politiques, et longtemps avant les élections.

Plusieurs interlocuteurs, parmi lesquels des représentants des autorités, ont informé la délégation d'un manque de transparence dans les sources de financement des partis politiques. Une large part de l'opinion publique est persuadée que la corruption est courante en République de Moldova. La délégation a aussi été informée de l'utilisation «d'argent sale» provenant de l'étranger pendant la campagne électorale.

La délégation de l'Assemblée exprime sa vive préoccupation face aux importantes dépenses réalisées pour la campagne et le rôle joué par des hommes d'affaires et des oligarques la vie politique du pays, et notamment dans le processus électoral. Cet aspect est particulièrement inquiétant dans un pays confronté à de graves problèmes économiques et sociaux et à un niveau élevé de pauvreté. La délégation désapprouve également l'intervention d'hommes d'affaires locaux dans le financement indirect de la campagne électorale.

Les règles de financement des partis politiques et des campagnes électorales restent inadaptées. A cet égard, la délégation de l'Assemblée rappelle que la Commission de Venise a recommandé l'adoption d'une loi sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales, et déplore que le Parlement n'ait pas adopté un tel texte.

Divers interlocuteurs ont signalé des améliorations dans la couverture médiatique assurée par les radiodiffuseurs publics, et se félicitent du large éventail d'opinions exprimées dans les différents médias. Plusieurs graves inquiétudes subsistent toutefois: l'opacité des sources de financement de certains médias, qui seraient aux mains de sociétés offshore, le manque de transparence dans la propriété de leur capital, le contrôle des médias par divers hommes d'affaires et oligarques et leurs relations étroites avec les partis politiques. La délégation a également constaté que la majorité des médias restent divisés selon des clivages politiques et linguistiques. Elle a aussi noté l'influence, sur la campagne électorale, des médias installés à l'étranger et l'impact négatif des programmes d'actualité de ces médias sur le choix éclairé de l'électorat.

La délégation a constaté que, dans l'ensemble, la Commission électorale centrale jouit de la confiance des principaux acteurs de la scène politique. La création d'un registre électoral électronique devrait limiter le recours aux listes d'électeurs supplémentaires. La délégation s'inquiète également du déséquilibre dans la répartition des 95 bureaux de vote organisés à l'étranger. Elle appelle les électeurs moldaves à participer activement à ce scrutin qui revêt une importance capitale pour l'avenir de leur pays.

La délégation de l'Assemblée appelle les autorités à prendre rapidement des mesures efficaces pour garantir que toutes les conditions soient réunies pour permettre aux moldaves d'exprimer librement leurs choix pendant la campagne et le jour du scrutin.

A Chisinau, la délégation a rencontré le Président de la République, le Premier ministre, le Président du Parlement, les dirigeants des partis politiques participant aux élections, le président de la Commission électorale centrale, le président du Conseil de coordination de l'audiovisuel et des représentants de la communauté internationale, des ONG et des médias.

Une délégation complète de 32 membres de l'Assemblée retournera dans le pays pour observer les élections.

Membres de la délégation: Jean-Claude Mignon (France, PPE/DC), chef de délégation, Stefan Schennach (Autriche, SOC), Reha Denemeç (Turquie, CE), Ionut-Marian Stroe (Roumanie, ADLE), Nazmi Gür (Turquie, GUE)

Corapporteurs pour le suivi de la République de Moldova: Lise Christoffersen (Norvège, SOC), Piotr Wach (Pologne, PPE/DC)

### **Annexe 3 – Programme de la mission d'observation des élections (24 novembre-1er décembre 2014)**

#### **Vendredi 28 novembre 2014**

- 09h00-10h00 Réunion de la commission ad hoc de l'APCE
- Briefing sur la mission préélectorale par M. Jean-Claude Mignon, Président
  - Briefing par des membres de la mission préélectorale
  - Briefing par M. José-Luis Herrero, Chef du Bureau du Conseil de l'Europe en République de Moldova
  - Briefing sur les modifications récentes de la législation électorale, par M. Manuel Gonzalez Oropeza, Commission de Venise
  - Modalités pratiques et logistiques, Secrétariat

#### **Briefings parlementaires conjoints:**

#### **Vendredi 28 novembre 2014**

- 10h30-11h00 Ouverture par les Chefs des délégations parlementaires
- M. Emin Onen, Coordinateur spécial et Chef de la mission d'observation de court terme de l'OSCE
  - M. Jean-Claude Mignon, Chef de la délégation de l'APCE
  - M. Igor Šoltes, Chef de délégation, Parlement européen
- 11h00-11h30 Introduction par les chefs des bureaux locaux
- M. Jan Plesinger, Adjoint au Chef de la mission de l'OSCE en République de Moldova
  - M. José-Luis Herrero, Chef du Bureau du Conseil de l'Europe en République de Moldova
  - Ambassadeur Pikka Tapiola, Chef de la délégation de l'Union européenne en République de Moldova
- 11h30-12h15 Administration électorale:
- M. Iurie CIOCAN, Président de la Commission électorale centrale (CEC)
- 13h45-15h15 Briefing par l'Ambassadeur Jan Petersen, chef de la mission d'observation des élections de l'OSCE/BIDDH et par les membres de son équipe
- 15h15-19:00 Réunions avec les représentants des partis politiques:
- M. Valeriu Ghiletschi, membre du Parti libéral démocrate (PLDM)
  - M. Sergiu Sirbu, membre du Parti démocratique (PDM)
  - M. Artur Resetnicov, directeur de la campagne électorale du Parti Communiste de la République de Moldova (PCRM)
  - M. Ion Ceban, membre du Parti Socialiste de la République de Moldova (SPRM)
  - M<sup>me</sup> Corina Fusu, Première vice-Présidente du Parti Libéral (LP)
  - M. Ion Hadirca, Président du Parti libéral réformiste (PLR)
  - M. Grigore Petrenco, membre du Parti Patria

#### **Samedi 29 novembre 2014**

- 09h00-10h15 Réunion avec les représentants des ONG:
- M. Pavel Postica, Promolex, chef du service de monitoring
  - M. Igor Botan, Association pour la démocratie participative (ADEPT)
  - M. Nicolae Pamfil, Coalition pour des élections libres et équitables
  - M. Petru Macovei, Association pour la presse indépendante
  - M. Cristian Ciobanu, Association partenariat pour le développement
- 10h15-11h45 Réunion avec des représentants des médias:
- M<sup>me</sup> Julia Gutuleac, Conseil de l'audiovisuel

- M. Constantin Vulpe, Chaîne Moldova 1
- M. Tudor Darie, Unimedia.info, Co-fondateur et Directeur
- M. Roman Malinowski, directeur, Accent TV
- M<sup>me</sup> Eugenia Nastase, rédacteur en chef, Jurnal TV
- M<sup>me</sup> Alina Radu, directrice, Ziarul de Garda Journal

- 11h45-12h15 Réunion avec la mission d'observation des élections de l'OSCE/BIDDH
- 12h15 Distribution des formulaires d'observation, questions d'analyse statistique et questions de sécurité
- Réunion avec les observateurs à long terme de Chisinau, suivie de la réunion avec les interprètes et les chauffeurs

**Dimanche 30 novembre 2014**

- 7h00- 21h00 Observation dans les bureaux de vote
- Après 21h00 Observation de la fermeture et du décompte

**Lundi 1er décembre 2014**

- 8h00-9h00 Réunion de débriefing de la commission ad hoc de l'APCE pour les membres déployés à Chisinau et dans les régions
- 15h00 Conférence de presse

#### **Annexe 4 – Communiqué de presse de la mission internationale d'observation des élections (MIOE)**

##### **Moldova: des élections bien administrées, après une campagne influencée par des aspirations géopolitiques**

Les élections législatives du 30 novembre en Moldova ont été marquées par un large choix d'alternatives politique et ont globalement été bien administrées, même si l'on peut s'interroger sur le calendrier et les circonstances de la désinscription d'un des candidats peu avant le jour du scrutin, ont déclaré les observateurs internationaux des élections dans leur déclaration d'aujourd'hui. Les candidats ont bénéficié d'un libre accès aux médias, mais les influences politiques dans les médias de radiodiffusion ont polarisé les reportages.

«Cette élection était dans l'ensemble bien menée et a permis aux électeurs de s'exprimer en faveur de leurs candidats préférés et même de leurs aspirations géopolitiques, qui étaient au cœur de la campagne», a déclaré Emin Önen, coordinateur spécial et chef de la mission d'observation de courte durée de l'OSCE. «Par contre le retrait du scrutin, en dernière minute, d'un parti de premier plan a jeté une ombre au cours des derniers jours».

Avec les aspirations géopolitiques du pays en toile de fond, les candidats ont pu mener campagne dans le calme et les libertés fondamentales ont en général été respectées, selon la déclaration. Les listes de candidats ont été modifiées jusqu'à la semaine précédant les élections, ce qui a permis à certains candidats potentiels de continuer d'exercer leurs fonctions au sein du gouvernement tout au long de la campagne, et a compromis toute distinction claire entre l'administration et les activités électorales. Les observateurs ont constaté un nombre limité de violations des règles de la campagne, le plus souvent en rapport avec l'égalité d'accès aux salles publiques.

«Hier, les citoyens de la République de Moldova ont pu faire leur choix librement et avec beaucoup de dignité. Le parlement nouvellement élu devrait immédiatement procéder à la mise en œuvre des réformes tant attendues afin de régler les problèmes socio-économiques du pays, lutter contre la corruption et adopter les lois sur les campagnes électorales et le financement des partis politiques, notamment pour garantir la transparence des sources de financement. En effet, l'application de ces lois doit être juste et équitable. La justice ne doit en aucun cas être sélective», a déclaré Jean-Claude Mignon, chef de la délégation de l'APCE. «L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, avec ses mécanismes de suivi, la Commission de Venise, et le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) se tiennent à la disposition des autorités moldaves afin de mettre en œuvre ces réformes».

D'une manière générale, l'administration électorale était professionnelle et transparente et jouissait de la confiance de la plupart des parties prenantes. Il convient en particulier de signaler le progrès que constitue le nouveau système électronique d'enregistrement des électeurs, même si sa mise en œuvre posait des défis en matière de procédure et d'infrastructures, et si le traitement des données relatives aux électeurs a rencontré des insuffisances techniques le jour du scrutin.

Arta Dade, Chef de la délégation de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, a fait observer que: «des milliers de gens ont travaillé dur pour rendre possible les élections d'hier, et je salue les efforts du personnel des bureaux de vote. La panne de plusieurs heures survenue hier dans la liste électorale électronique a constitué un incident malheureux dans un jour de scrutin qui s'est, par ailleurs, déroulé sans encombre. Le travail efficace réalisé en particulier par des femmes pour assurer les élections d'hier nous rappelle que les femmes peuvent jouer un rôle plus important au sein du Parlement et du gouvernement».

«Dans le contexte d'un environnement politique divisé, ces élections ont été organisées d'une manière compétente et professionnelle», a déclaré M. l'Ambassadeur Jan Petersen, Chef de la mission d'observation électorale de longue durée du BIDDH de l'OSCE. «Des améliorations pourraient cependant encore être apportées, notamment au cadre juridique, pour garantir un environnement équitable à tous les candidats lors des futures campagnes électorales».

La législation fournit, d'une manière générale, un cadre propice à la tenue d'élections démocratiques, mais certaines ambiguïtés et le manque de clarté de quelques dispositions ont sapé l'application cohérente de la loi. Des problèmes subsistent en particulier concernant la transparence, le contrôle et l'application des règles de financement de la campagne. De plus, la loi ne prévoit aucune disposition pour encourager la participation des femmes et des minorités, qui occupent en général des places de figurantes sur les listes de candidats, qui ne leur laissent aucune chance d'être élus.

La couverture médiatique de la campagne a offert aux électeurs un large éventail de points de vue. L'indépendance des médias reste pourtant un problème et la concentration de la propriété des médias et les influences politiques ont nui à la liberté éditoriale et au journalisme d'investigation. Hormis quelques exceptions significatives, y compris le radiodiffuseur public, peu de médias ont proposé une couverture équilibrée de la campagne. Les radiodiffuseurs nationaux se sont toutefois conformés à leur obligation d'accorder gratuitement du temps d'antenne et d'organiser des débats.

Le jour du scrutin s'est globalement déroulé dans l'ordre, malgré les difficultés techniques considérables survenues dans le traitement des données sur les électeurs, ce qui a affecté à la fois le scrutin et le dépouillement; en outre, un cinquième des commissions électorales se sont heurtées à des problèmes pour le traitement électronique des résultats. Des observateurs des candidats et d'ONG étaient présents dans presque tous les bureaux de vote et les centres de dépouillement ont aussi été observés.

«Nous avons noté les progrès accomplis, mais nous avons aussi relevé des manquements, dont ceux soulignés dans la résolution sur la Moldova adoptée le 13 novembre par le Parlement européen. Nous avons en particulier insisté sur l'importance d'adopter une législation efficace sur le financement des partis et sur la liberté et la pluralité des médias, et de veiller en particulier à la transparence du capital des médias», a dit Igor Šoltes, Chef de la délégation du Parlement européen. «Permettez-moi de rappeler que le Parlement européen se réjouit de la perspective de collaborer avec le nouveau Parlement de la Moldova et surveillera de près l'application rapide du nouvel Accord d'association», a-t-il ajouté.